

Cote du document: EB 2021/133/R.37  
Point de l'ordre du jour: 18 c)  
Date: 17 août 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante et unième réunion

### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Advit Nath**  
Contrôleur et Directeur  
Division du Contrôleur financier  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

**Allegra Saitto**  
Cheffe  
Information financière et finances  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session  
Rome, 13-16 septembre 2021

---

Pour: **Information**

## Résumé

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la cent soixante et unième réunion du Comité d'audit s'est tenue par visioconférence.

Le Comité d'audit a examiné un grand nombre de documents, qui seront pour la plupart soumis au Conseil d'administration pour examen ou approbation à sa cent trente-troisième session. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour:

- Informations actualisées sur la sélection du commissaire aux comptes pour la période 2022-2026;
- Rapport sur l'adéquation des fonds propres au 31 décembre 2020;
- Politique de gestion globale des risques;
- Informations actualisées sur les instruments du Cadre d'emprunt intégré.

Le Comité a également examiné les autres points suivants de l'ordre du jour:

- Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables;
- Mémoire du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;
- Mise à jour de la Politique concernant la rotation et les services du commissaire aux comptes du FIDA;
- Continuité des opérations et efficacité des méthodes de travail – répercussions de la COVID-19;
- Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance au cours des cinq premiers mois de 2021.

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante et unième réunion

Lors de sa cent soixante et unième réunion, tenue le 28 juin 2021, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration. Compte tenu de la situation d'urgence provoquée par la COVID-19, la réunion s'est déroulée en ligne, au moyen de l'application de visioconférence Zoom.

### **Élection du président ou de la présidente du Comité d'audit**

1. Aux termes de l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration et suite à la nomination des membres du Comité d'audit en avril 2021, les membres ont été invités à élire la personne qui assurera la présidence du Comité d'audit jusqu'à la première session du Conseil d'administration en 2024. Le représentant de l'Italie, appartenant à la Liste A, a été élu à l'unanimité à la présidence du Comité d'audit.

### **Adoption de l'ordre du jour (AC 2021/161/R.1)**

2. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

### **Procès-verbal de la cent soixantième réunion et de sa séance à huis clos (AC 2021/161/R.3/Rev.1) – pour approbation**

3. Le procès-verbal a été approuvé sans modification.

### **Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit de 2022 (AC 2021/161/R.7+ Corr.1) – pour approbation**

4. Le Comité est convenu de tenir ses réunions aux dates proposées dans le document.

### **Continuité des opérations et efficacité des méthodes de travail – répercussions de la COVID-19 – pour information**

5. La direction a présenté oralement des informations actualisées sur les mesures de continuité des opérations adoptées pendant la crise liée à la COVID-19. Il a été souligné que les décisions en la matière étaient du ressort du Président.
6. Une équipe spéciale avait été créée pour définir la riposte du FIDA pendant la pandémie. Plusieurs scénarios avaient été mis au point en fonction de l'évolution des circonstances, allant de scénarios extrêmes de fermeture totale des locaux à des mesures de restriction plus souples. Il a été fait mention de la collaboration étroite et des orientations apportées par le Gouvernement italien, l'Organisation mondiale de la Santé, les directeurs des services médicaux des organismes des Nations Unies et les autorités locales des pays où sont installés les bureaux de pays du FIDA.
7. La direction a fait observer que les systèmes de technologies de l'information et des communications restaient un élément charnière de la continuité des opérations. Les cyberattaques et autres incidents s'étaient multipliés pendant la pandémie; tous avaient fait l'objet de mesures efficaces. Tous les projets informatiques en cours avaient été maintenus. Au cours de la période considérée, plus de 100 000 réunions avaient eu lieu en ligne et toutes les réunions des organes directeurs s'étaient déroulées à distance.
8. La direction avait également tenu l'ensemble des membres du personnel continuellement informés des mesures de sécurité physique à adopter, au moyen de rapports réguliers de l'équipe spéciale. Une unité de dépistage de la COVID-19 avait été mise en place au siège et le FIDA avait participé à la campagne de vaccination organisée conjointement par l'Italie et l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau de l'interlocuteur désigné pour l'Italie (le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

9. La direction a souligné qu'il serait nécessaire à l'avenir de définir une « nouvelle normalité », ainsi que les mesures requises pour renforcer le cadre actuel de continuité des opérations, telles que le recours à des prestataires de services essentiels, la généralisation des signatures électroniques, le renforcement et l'application uniforme des bonnes pratiques de gestion des dossiers en vigueur dans l'ensemble de l'institution partout dans le monde, et l'optimisation des modalités de télétravail.
10. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction le compte rendu et les mesures prises par la direction pendant la crise.

**Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration  
Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au premier trimestre  
2021 (AC 2021/161/R.11) – pour examen**

11. Se félicitant des rendements positifs obtenus par le FIDA malgré la volatilité des conditions du marché et appelant à maintenir une protection élevée contre les risques, les membres du Comité ont examiné le document susmentionné, qui contenait des informations arrêtées à la fin mars 2021.

**Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-deuxième réunion du  
Comité d'audit (AC 2021/161/R.10/Rev.1) – pour examen**

12. Les membres du Comité ont approuvé l'ordre du jour provisoire de la cent soixante-deuxième réunion du Comité, auquel ont été ajoutés les points suivants:
  - Répartition intelligente du budget (séparation du budget)
  - Prêts du FIDA assortis de conditions ordinaires: mise à jour des éléments de tarification
  - Informations actualisées sur la COVID-19.

**Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les  
méthodes comptables (AC 2021/161/R.4) – pour examen**

13. Avant l'ouverture des discussions sur ce point, le Comité a été informé des frais d'audit pour l'exercice 2021, lesquels étaient alignés sur les montants des années antérieures, mais légèrement ajustés à la hausse en fonction de l'indexation sur le coût de la vie.
14. Deloitte & Touche a présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables, et indiqué qu'aucune recommandation n'avait donné lieu à une réserve ni sur l'opinion d'audit concernant les états financiers consolidés, ni sur la déclaration de la direction relative à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Il a été souligné qu'une seule recommandation de priorité moyenne était en suspens et que l'autre avait été classée en 2020.
15. Les membres du Comité ont accueilli favorablement le rapport. Ils ont demandé des précisions sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation en suspens concernant les emprunts, ainsi que des informations sur les mesures prises pour classer la recommandation relative aux bureaux de pays. Le commissaire aux comptes et la direction ont communiqué les détails demandés, indiquant que cette dernière s'employait à mettre en place un système de trésorerie, de comptabilité, d'information financière et de gestion des contrôles, et que ce projet permettrait de donner suite à la recommandation en suspens sur les emprunts. Il a également été noté que la recommandation sur les contrôles internes et la décentralisation avait été classée à la suite des mesures prises pour créer et mettre en œuvre la fonction de contrôle de la Division du Contrôleur financier.
16. Le document a été considéré comme ayant été examiné.

**Mémorandum du commissaire aux comptes sur la stratégie d’audit pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2021 (AC 2021/161/R.5/Rev.1) – pour examen**

17. Présentant le mémorandum sur la stratégie d’audit, Deloitte & Touche a informé le Comité que l’audit de 2021 s’inscrivait dans la droite ligne de celui de l’exercice antérieur: calcul de la juste valeur des prêts conformément aux Normes internationales d’information financière; exactitude des calculs de conversion des devises; comptabilisation des recettes dans le respect des Normes internationales d’audit; contournement des contrôles par la direction, notamment le risque d’audit associé aux estimations ou au jugement de la direction. Deloitte a également exposé les activités d’audit supplémentaires qui seraient menées au sujet des risques susceptibles de survenir en raison de l’urgence provoquée par la COVID-19. Les effets sur les marchés financiers mondiaux pourraient avoir des répercussions comptables sur le Fonds, en particulier sur son portefeuille de prêts, les contributions et le portefeuille de placements, à la faveur notamment d’un risque global de fraude plus élevé. Il a été noté que l’évaluation des risques liés à la viabilité financière faisait partie des pratiques habituelles d’audit.
18. Les membres ont confirmé leur accord avec la méthode de l’audit. L’examen de ce document a été considéré comme achevé.

**Processus de sélection du commissaire aux comptes**

**Informations actualisées sur la sélection du commissaire aux comptes (2022-2026) – pour information**

19. La direction a présenté un compte rendu oral du processus de sélection du commissaire aux comptes pour la période 2022-2026.
20. Il a été noté qu’en avril 2021, la direction avait émis un appel à manifestation d’intérêt pour le compte du Comité, lequel avait été publié sur les principaux sites Web consacrés à la passation de marchés. Un groupe technique composé de membres du personnel du FIDA avait examiné les manifestations d’intérêt reçues à la lumière de critères d’évaluation préétablis. Sur les cinq manifestations reçues, une seule avait été jugée satisfaisante au regard des critères techniques.
21. La direction s’était entretenue avec des membres du Comité d’audit (l’Italie et le Royaume-Uni), et le FIDA, soucieux de recruter un cabinet d’audit indépendant hautement qualifié tout en garantissant la mise en concurrence de plusieurs candidats, avait lancé un appel d’offres complet le 2 juin 2021 et en avait informé les cabinets d’audit hautement qualifiés. La direction continuerait de collaborer étroitement avec les membres du Comité d’audit représentant l’Italie et le Royaume-Uni (ses interlocuteurs privilégiés pour ce processus) et de faire en sorte qu’ils y prennent part. La direction a également communiqué des informations détaillées sur les procédures de sélection, soulignant qu’au vu du caractère technique du service recherché et conformément aux procédures antérieures de sélection, les critères techniques avaient une pondération totale de 70%, contre 30% pour les critères financiers. Il a été noté que les offres seraient examinées par un comité d’évaluation technique, tandis que le volet économique serait évalué séparément conformément aux règles de passation des marchés du FIDA.
22. La direction a aussi informé les membres du Comité que l’issue de la procédure et un rapport détaillé seraient présentés à la réunion du Comité d’audit en septembre et que le Conseil d’administration serait invité à entériner la procédure en décembre 2021.

**Mise à jour de la Politique concernant la rotation et les services du commissaire aux comptes du FIDA (AC 2021/161/R.6) – pour examen**

23. Au titre de ce point, la direction a indiqué que le document avait principalement pour objet d’aligner la politique actuellement en vigueur, qui avait été approuvée en 2006, sur les politiques correspondantes appliquées par des institutions

analogues, afin d'assurer la cohérence des pratiques et la compétitivité du FIDA, tout en préservant l'indépendance et la transparence des services d'audit.

24. Les membres du Comité se sont déclarés favorables à la révision de la politique, laquelle se fondait sur des examens par les pairs, ainsi que sur les meilleures pratiques et les approches réglementaires en vigueur. Pour garantir l'indépendance du commissaire aux comptes, il a été convenu d'ajouter à la politique un plafonnement des frais et une liste de services interdits.
25. Un document intégrant ces modifications serait présenté au Comité d'audit à sa réunion de septembre 2021.

**Rapport sur l'adéquation des fonds propres (AC 2021/161/R.8) – pour examen**

26. La direction a présenté un aperçu du Rapport sur l'adéquation des fonds propres, établi sur la base des informations disponibles en décembre 2020. Elle a expliqué que le ratio de fonds propres utilisables avait enregistré un léger recul, passant de 40% en décembre 2019 à 39% en décembre 2020. Le ratio est supérieur à la limite fixée à 0%, ce qui signifie que le FIDA dispose actuellement de suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes qui pourraient découler de ses opérations de développement, y compris celles qui pourraient résulter de situations de tension peu probables.
27. Il a été noté que la détérioration du crédit du FIDA restait l'un des principaux risques auxquels l'institution était confrontée. Il a en outre été indiqué que, malgré la pandémie de COVID-19, le ratio de fonds propres utilisables du FIDA avait été peu impacté. Il a été souligné que les calculs inclus dans le rapport étaient déterminants pour établir les limites par pays en fonction des risques proposées dans le cadre du nouveau Mécanisme d'accès aux ressources empruntées. Par ailleurs, il a été indiqué que cet outil de gestion complémentaire contribuerait à garantir le maintien de la consommation de fonds propres dans des limites soutenables.
28. Les membres du Comité ont demandé des informations plus détaillées sur les effets de l'augmentation des niveaux d'emprunt et des calculs relatifs à l'adéquation des fonds propres au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette. La direction a apporté les éclaircissements demandés, tout en soulignant les incidences possibles sur les niveaux de liquidité et de fonds propres disponibles.
29. Le document a été considéré comme ayant été examiné.

**Politique de gestion globale des risques (AC 2021/161/R.9) – pour examen**

30. La direction a présenté pour examen la Politique de gestion globale des risques. Il a été souligné que cette politique jouait un rôle central dans la mise en œuvre du cadre de gestion des risques du FIDA. Il ne s'agissait pas d'un manuel de gestion des risques, mais d'un pilier autour duquel s'articulaient la structure de gouvernance et les outils requis pour une gestion des risques efficace. Il a par ailleurs été précisé que, sans politique de gestion globale des risques, il serait très difficile de mettre en œuvre l'ensemble des mesures d'amélioration requises au sein de l'architecture de gestion des risques, y compris un programme de développement de la culture du risque. Le rôle central de la Politique de gestion globale des risques a été mis en avant: celle-ci exposait de manière détaillée les grandes caractéristiques d'un cadre efficace et s'alignait sur des principes de haut niveau, tout en tenant compte du profil institutionnel, de l'architecture financière, ainsi que de la structure organisationnelle, de la capacité et des ressources du FIDA.

31. Le Comité a également été informé des faits suivants:
- Aucune modification majeure n'avait été apportée à la structure de gouvernance depuis que la Politique avait été présentée pour la première fois au Comité d'audit en mars 2020, mais de nombreuses améliorations mineures avaient été introduites. Conformément à la recommandation du Comité, la Vice-Présidence du Fonds assumait désormais la présidence du Comité de la gestion globale des risques. La structure de gouvernance établie reflétait les meilleures pratiques en vigueur et était adaptée à la taxonomie des risques du FIDA, à son statut particulier, à sa taille et à sa complexité.
  - Le calendrier de soumission et d'approbation de la Politique de gestion globale des risques était déterminant pour l'efficacité de la gestion des risques au FIDA et le maintien de la note de crédit de ce dernier.
  - La Politique sous-tendrait l'évolution à venir des procédures et des directives.
32. Il a été noté que le Bureau de la gestion globale des risques avait également commencé à travailler sur un programme de développement de la culture du risque. Les modules du programme étaient pour la plupart déjà disponibles et des mesures appropriées de renforcement de la coordination avaient été définies pour appuyer leur exécution.
33. Les membres du Comité ont demandé des informations plus détaillées sur le rôle du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), sur le déploiement du programme de formation axé sur le développement de la culture du risque et sur la taxonomie des risques.
34. La direction a précisé qu'AUO constituait la troisième ligne de défense et que sa coordination était assurée en collaboration avec le Bureau de la gestion globale des risques et le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA. La direction a également fourni des informations détaillées sur le programme de formation et la création récente de comités techniques chargés de la surveillance des risques, et a apporté des précisions sur la taxonomie des risques et la pertinence de la modélisation et des tests de résistance, en particulier pour les scénarios financiers.
35. Après avoir soulevé entre autres les points ci-dessus, pour lesquels la direction a apporté des éclaircissements, le Comité a considéré que la politique avait été examinée et proposé qu'elle soit soumise au Conseil d'administration.

**Informations actualisées sur les enquêtes et les activités de lutte contre la corruption du Bureau de l'audit et de la surveillance**

36. Le Bureau de l'audit et de la surveillance a fait le point sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption menées au cours des cinq premiers mois de l'exercice 2021. Il a été noté que le nombre de nouvelles plaintes enregistrées en 2021 était stable, ce qui permettait à AUO de traiter les plaintes en instance et d'en réduire le nombre (le retard de traitement s'expliquait principalement par le nombre élevé de plaintes reçues en 2019-2020, les mesures de restriction liées à la COVID-19, qui avaient freiné les procédures d'enquête en 2020, et la rotation élevée du personnel d'AUO et de ses consultants l'an dernier).
37. AUO a indiqué qu'un nouvel enquêteur avait pris ses fonctions au sein du FIDA au cours du deuxième trimestre 2021 et que le recrutement de deux autres membres du personnel se trouvait à un stade avancé.
38. Le Comité a aussi été informé des activités de plaidoyer d'AUO. En particulier:
- AUO avait accueilli, de concert avec la Banque mondiale, la réunion annuelle des fonctions d'intégrité et d'enquête des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales.

- AUO avait accueilli, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, la Conférence annuelle des enquêteurs internationaux.
  - Un enquêteur d'AUO avait animé la réunion annuelle des chargés d'enquête des organismes ayant leur siège à Rome.
39. Les membres du Comité ont demandé des informations supplémentaires sur le relevé des plaintes en instance et ont souhaité savoir s'il existait des risques de sous-déclaration et si des tendances se dégageaient des affaires internes. AUO a fourni quelques explications et est convenu de présenter des informations plus détaillées sur l'impact des plaintes non traitées lors des prochaines réunions du Comité.
40. Ce dernier a pris note de ces informations.

**Informations actualisées sur les instruments du Cadre d'emprunt intégré et les prochaines étapes – pour information**

41. La direction a présenté des informations actualisées sur les instruments du Cadre d'emprunt intégré, indiquant qu'après l'approbation du Cadre par le Conseil d'administration en décembre 2020, le Conseil des gouverneurs avait, en février 2021, entériné les amendements connexes de l'Accord portant création du FIDA. Depuis lors, la direction avait avancé dans la mise en place du Cadre, pour qu'il soit opérationnel pour la période couverte par FIDA12. Il a été noté que la direction travaillait à l'élaboration de documents types et de mécanismes d'émission de placements privés.
42. Suivant les orientations d'éminents conseillers financiers et juridiques externes, le FIDA planchait sur la création d'un programme d'eurobons à moyen terme (*euro medium-term note*). Cet outil standard était nécessaire à l'exécution du Cadre d'emprunt intégré, qui permettrait l'émission de placements privés obligataires de manière rapide et économique.
43. La direction a souligné que le programme d'eurobons à moyen terme n'était pas en soi une opération d'emprunt. Conformément au Cadre d'emprunt intégré, l'émission de placements privés en application du programme d'eurobons à moyen terme serait présentée séparément au Conseil d'administration pour approbation. La direction soumettrait le programme pour examen au Comité d'audit et pour approbation ultérieure au Conseil d'administration en septembre 2021.
44. En parallèle, le FIDA avait également mis au point les outils de communication et de sensibilisation requis pour appuyer sa collaboration avec les investisseurs institutionnels privés. L'outil le plus important était le cadre de financement du développement durable du FIDA. Il s'agissait d'un outil de sensibilisation destiné aux investisseurs institutionnels privés à impact que le Fonds ciblerait au titre de ses placements privés. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur dans d'autres institutions, le FIDA avait également mis au point un document de présentation destiné aux investisseurs, qui résumait les informations clés à connaître sur le Fonds, sa mission et ses opérations.
45. La direction a également communiqué des informations sur les frais d'audit associés à la lettre de confort que doit établir le commissaire aux comptes du FIDA à propos du programme d'eurobons à moyen terme et a demandé à ce que le Comité examine ce point.
46. Les membres du Comité ont pris note des informations communiquées et ont demandé des précisions sur la fréquence de paiement et les montants desdits frais d'audit, ainsi que sur les meilleures pratiques en vigueur. La direction a fourni les informations demandées.
47. Le Comité a pris note de ces informations et les a examinées.



**Questions diverses**

48. Aucune autre question n'a été abordée à la rubrique Questions diverses.